Ce « petit bleu » n'avait d'ailleurs aucune importance.

Néanmoins, depuis ce jour, le courrier de M. Chopin est chaque jour transmis à M. Delalé, qui, après prélèvement des lettres des élèves des Arts-et-Métiers, le remet à son destinataire.

M. Chopin, chez qui l'on avait cru un moment qu'avaient été confectionnées les cagoules, a déclaré au juge d'instruction qu'il n'avait jamais été au courant des agissements de la « Bande Noire ».

Vendredi, dans la matinée, M. Delalé s'est rendu aux Arts-et-Métiers et, de neuf à onze heures, y a interrogé six surveillants sur les circonstances qui ont entouré l'agression dont a été victime M. Marlot. Il a appris que des lettres de menaces avaient été adressées à un autre surveillant, surnommé « Bilbocque » ; une petite pancarte avait été fixée à sa porte portant cette mention : « On te fera aussi ton affaire ». Il est désormais établi que M. Marlot avait depuis longtemps été averti du coup monté contre lui. En conséquence, chaque nuit il plaçait derrière sa porte sa table de nuit surmontée d'un pot à eau. Quand les cinq jeunes gens à cagoules pénétrèrent dans sa chambre, le pot se renversa et le surveillant se réveilla. Mais déjà les garnements étaient sur lui et tentaient de l'anesthésier. On sait le reste.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. Edouard Roussel, 1er adjoint.

Etaient présents : MM. E. Roussel, F. Chatelain, G. Sayet, G. Deschodt, E. Leblanc, G. Dewitte, adjoints ; François, Kimpe, Debaisieux, Carpentier, Lefebvre, Decock, Lepers, Nys, Lebas, Dujardin, Doise, Corbeau, Picard, Wairemez, Bailleul, Dusart, Cléty, Lepoutre, Despature, Noyelle, Segard, Hocque, Cousu, Rousseau, Delattre, Weill, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Eugène Motte, maire; Coupez, Gaydet, Dubois, conseillers.

— M. Noyelle est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.

Le Conseil approuve les procès-verbaux de réception définitive de la fourniture de draps pour habillement des agents municipaux ; des travaux du café-laiterie du parc Barbieux; il approuve un marché de gré à gré pour la reliure des archives municipales.

Une somme de 200 fr. est votée en faveur de l'érection d'un monument qui doit être élevé, à Dunkerque, à J.-B. Trystram.

Un important projet d'acquisition de terrains

en vue de nouveaux grands travaux

Le Conseil est appelé à se prononcer en faveur d'un projet particulièrement important, que lui soumet l'Administration municipale.

Voici, en résumé, quel est ce projet, dont le rapporteur est M. Edouard Roussel, adjoint au maire.

Un immense terrain de culture de 27 hectares, dont 25 hectares d'un seul tenant, sur le territoire de Roubaix, devait être vendu, au mois de mai dernier, sur la mise-à-prix de 250.000 francs.

Il est situé aux Trois-Ponts, contre la commune de Lys.

L'Administration municipale voyait un grand intérêt pour la ville à acquérir ce terrain dans d'aussi bonnes conditions, en vue de créations nouvelles qui, tôt ou tard s'imposeront : un nouveau cimetière, un nouvel abattoir en dehors de l'agglomération et peut-être aussi une caserne avec son champ de manœuvres.

Mais, pour cela, il eût fallu faire un nouvel emprunt, et on ne peut y songer en ce moment, la Ville ayant déjà des charges plus que suffisantes.

La commission administrative des Hospices intervint alors. Ayant des réserves en rentes sur l'Etat, et pensant avec raison qu'il y avait là l'occasion d'un bon placement pour l'avenir, elle décida d'acheter le terrain de 27 hectares.

Elle demande aujourd'hui au Conseil municipal de l'autoriser à aliéner des titres de rentes pour le payer.

Le rapporteur expose que le Conseil a deux raisons importantes pour donner cette autorisation : 1° L'achat en question permettrait aux hospices d'augmenter leur fortune et, par là, amènerait la diminution des subventions de la Ville ; 2° La commission des Hospices fait à la Ville une proposition très avantageuse, celle de lui donner, pendant dix ans, l'option sur ces terrains, en totalité ou en partie.

Les Hospices ne réclament, en revanche, qu'un bénéfice de 10 pour cent sur le prix d'achat et un intérêt de 3,75 pour cent sur la somme déboursée, soit 10.312 francs.

Dans ces conditions, la Ville pourrait, dès que certains amortissements seraient éteints, se procurer à un prix extrêmement avantageux les terrains qui lui seront un jour absolument nécessaires pour ses nouveaux grands travaux, et qu'elle ne pourrait trouver en aucun autre endroit de la ville.

La question a été soumise au Préfet, qui l'a approuvée, trouvant les intérêts des deux parties sauvegardés.

M. Henri LEFEBVRE déclare que le projet engage imprudemment l'avenir des finances de la ville.

M. ROUSSEL. — Nous n'engageons rien. Nous nous réservons simplement, ce qui est très avantageux, de pouvoir, d'ici dix ans, acheter ou refuser les terrains qu'acquièrent les hospices.

M. LEFEBVRE.— Vous prévoyez un nouveau cimetière, alors qu'en raison de la diminution de la population, il sera probablement inutile ; vous prévoyez un abattoir ; mais pour cela vous pourriez trouver 2 ou 3 hectares ailleurs ; quant à la caserne ,vous connaissez notre sentiment là-dessus, jamais nous ne la voterons.

Et puis, pour l'Abattoir, puisque vous le saviez nécessaire, il fallait comprendre la somme nécessaire à sa construction dans l'emprunt de 6 millions.

M. ROUSSEL. — Ne parlons pas de l'emprunt, s'il vous plaît ; c'est de l'histoire ancienne. Actuellement, nous nous trouvons en présence de probabilités qui pourraient revenir plus tard une certitude. Nous pouvons avoir besoin un jour de terrain pour un abattoir, un cimetière, une caserne, Nous avons l'occasion, sans nous engager à absolument rien, de nous réserver l'option sur de beaux terrains à un prix exceptionnel. Nous saisissons cette occasion. Vous ne pouvez nier que c'est là faire une excellente opération.

En ce qui concerne l'opération faite par les hospices dans cet achat, son excellence est évidente ; ils en tireront de toute façon grand profit, que la ville reprenne ou ne reprenne pas les terrains, qu'ils pourront toujours lotir avec gros intérêt.

M. LEBAS reprend, sur un autre ton, les objections de M. Lefebvre. Il parle encore, malgré les explications données, des engagements que prend la ville pour l'avenir.

M. A. ROUSSEAU lui répond d'une façon précise et nette qui fait impression. Il est applaudi.

M. LEPERS tient à réoriminer à son tour .Il estime que ce n'est pas bien de la part de la commission des hospices d'exiger 10 0/0 de bénéfice sur la revente des terrains à la ville alors que toutes les administrations municipales accordent toujours aux hospices ce qu'ils demandent.

M. ROUSSEL et M. DESPATURE répondent à M. Lepers qu'il a absolument fallu faire intervenir cette clause dans la convention pour la faire approuver par l'autorité préfectorale. Ce n'est là qu'une question de forme. Il est bien clair que ces 10 0/0 du prix du terrain constituent une somme que la ville pourra diminuer sur le montant de ses subventions annuelles.

La question est mise aux voix. Le conseil décide d'autoriser la commission administrative des hospices à aliéner un nombre de titres de rente sur l'Etat pour une somme égale au prix d'achat des terrains qui ,avec les frais, s'élève à 275.000 francs.

Il approuve ensuite les conditions dans lesquelles l'option sera donnée à la Ville, pendant 10 ans, sur ces terrains.

La minorité s'abstient.

Compte administratif du maire

M. Cléty est nommé président pour la discussion du compte administratif du maire pour l'exercice 1908.

M. Delattre est rapporteur de cette question.

Le rapporteur fait remarquer tout d'abord que les résultats du dernier exercice n'ont pas été des meilleurs mais aussi satisfaisants que possibles pour une année de crise industrielle et de chômage comme celle que Roubaix vient de traverser.

Les recettes ont diminué de 137.860 fr. et les dépenses, parmi lesquelles celles surtout de l'Assistance publique, ont augmenté de 297.511 fr. C'est donc une somme de plus de 435.000 fr qui, par rapport à 1907, a fait défaut au budget de 1908.

L'Administration municipale a, par conséquent, eu à vaincre de grandes difficultés. Elle les a cependant vaincues et l'équilibre des finances a été maintenu sans que les services publics aient vu diminuer les dotations nécessaires à leur marche normale.

L'enseignement qu'il faut tirer de la situation, ajoute le rapporteur, n'échappe à aucun de vous ; nous avons le devoir d'être extrêmement prudents en matière de dépenses facultatives et aussi celui d'employer nos efforts pour trouver dans le rendement des bonnes années une réserve suffisante pour parer aux besoins des années difficiles.

M. LEBAS demande la parole et conteste certains chiffres.

Puis il lit un long rapport dans lequel il combat la gestion de l'Administration municipale qu'il accuse d'être imprévoyante. Il termine en disant que l'année 1908, malgré les assurances de l'Administration, est en déficit de 293.000 fr.

M. SAYET, adjoint, répond à M. Lebas que si l'année 1908 n'a pas été aussi bonne qu'on avait pu l'espérer, il n'y a nullement de déficit ; il y a même un excédent de recettes bien réel qui est de plus de 6.000 fr.

M. LEBAS reprend ses premières critiques et prétend que l'exercice 1908 présente bien un déficit.

La discussion continue encore sur ce ton.

Finalement, le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal sont approuvés.

REJET D'UNE TAXE SOMPTUAIRE SUR LES SPECTACLES

Dans une précédente séance, M. HOCQUE, conseiller municipale, avait déposé un vœu tendant à l'établissement d'une taxe somptuaire de dix centimes sur chaque place occupée dans les théâtres ainsi que dans les spectacles et concerts payants ou gratuits.

Les Commissions municipales ont repoussé à l'unanimité le vœu de M. Hocque pour les raisons suivantes :

La situation d'affaires de nos théâtres subventionnés n'est pas assez brillante pour la compliquer encore par une taxe supplémentaire; il n'est pas possible d'imposer une taxe de ce genre aux cinématographes dont la plupart sont tenus par de modestes commerçants dont nous *n'avons pas la mission* de compromettre les affaires; la perception de la dite taxe nécessiterait un contrôleur coûteux pour aboutir à un résultat aléatoire.

Le Conseil se range à l'avis des Commissions et, à son tour, rejette la proposition de M. Hocque.

LES TRAMWAYS ET LA CIRCULATION DES VOITURES ORDINAIRES

M. le Directeur des Tramways de Roubaix-Tourcoing a demandé à M. le Préfet de remplacer l'article 2 de l'arrêté préfectoral sur la circulation des voitures dans les rues empruntées par le tramway, par l'article 7 de l'arrêté municipal du 27 mai 1905.

L'article 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé est ainsi conçu :

« Au croisement des rues tout conducteur de voiture doit ralentir la marche de son véhicule de façon à éviter toute possibilité de collision ».

L'article 7 de l'arrêté municipal du 27 mai 1905 s'exprime ainsi :

« Les conducteurs de véhicules quelconques ne devront s'engager sur une ligne de tramways et en particulier couper perpendiculairement une rue suivie par des tramways qu'autant qu'ils auront la certitude de ne pas entraver la marche d'un train ou d'un car. En conséquence, ils devront s'arrêter au besoin pour laisser le passage libre quand ils ne pourront dégager la voie en temps utile pour forcer le train ou le car à un arrêt ou même à un ralentissement ».

Consultés, les ingénieurs du contrôle ont été défavorables à la demande du Directeur des Tramways qu'ils trouvent exorbitante. Ils ont été d'avis que l'article 2 de l'arrêté préfectoral contenait tout ce que l'on pouvait exiger des conducteurs de voitures ordinaires.

Le Conseil municipal, devant qui la question est posée aujourd'hui, se range à l'avis des ingénieurs du contrôle. L'arrêté préfectoral restera donc ce qu'il était.

QUESTIONS DIVERSES

Bureau de bienfaisance. — Le compte administratif et le compte de gestion de 1908 sont approuvés. Les recettes ont été de 402.618 fr. 19 et les dépenses de 404.484 fr. 25.

Approuvé également le budget supplémentaire de 1909.

Rue Victor-Hugo. — La construction d'une chaussée pavée, rue Victor-Hugo, est confiée à M. Jules Wauquier et à Mme veuve Bauduin qui ont offert le rabais le plus élevé.

Fêtes publiques. — L'éclairage électrique de la rue de la Gare. — Le Conseil approuve un marché avec M. Luy, électricien à Roubaix, en vue de l'illumination électrique de la rue de la Gare pendant les fêtes prochaines. L'illumination comportera : Deux motifs lumineux placés et suspendus à chaque extrémité de la rue ; chacun de ces motifs sera éclairé par deux cent vingt-cinq lampes de dix bougies.

Dix-neuf guirlandes lumineuses, suspendues à égale distance entre elles et entre ces deux motifs ; chacune de ces guirlandes sera éclairée par soixante-quinze lampes de dix bougies, les fils conducteurs seront garnis de feuillage artificiel ; en outre, au centre de chaque guirlande sera suspendu un lustre postiche, formé d'une carcasse en bois enveloppée de feuillage et portant quelques fleurs hydrofuges ; la silhouette de ces lustres sera éclairée par des lampes de dix bougies fixées à cet effet sur leur contour.

Le prix sera de 1250 fr. pour les 4 et 5 juillet courant, de 575 fr. pour les 5 utilisations suivantes.

A HUIS-CLOS

Le Conseil liquide la pension de retraite proportionnelle de MM. Arthur Corman, agent de police, s'élevant à 426 fr. 65, et Henri Rachez, basculeur au service de l'octroi, s'élevant à 784 fr. 83.

Il liquide également la pension de retraite du brigadier de police Louis Leruste qui s'élève à 885 fr. 61.

La circulation des voitures, dimanche 4 et lundi 5 juillet. — Exceptionnellement, les automobiles et les voitures pourront circuler dans l'avenue Jussieu, dimanche et lundi. L'entrée du Parc, pour les véhicules se rendant au terrain de la fête de gymnastique se fera par l'avenue Jussieu ; le retour par l'avenue Le Nôtre en empruntant l'avenue de jonction qui les sépare. Le stationnement de toutes les voitures se fera dans le prolongement de l'avenue Jussieu au-delà de la dernière entrée du terrain de la fête. Il sera interdit à tout véhicule de traverser la Grand-Place pendant la formation du cortège et pendant la fête de nuit qui aura lieu à partir de 8 heures du soir.

Examens particuliers, selon la méthode de saint Ignace. — Exercices spirituels de saint Ignace. — Méditations sur la Vie de Jésus-Christ, par saint Bonaventure, à la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

La réception des « Tour de France ». — Les coureurs du « Tour de France » seront reçus, mardi à midi, à la mairie, par l'administration municipale qui remettra une plaquette au 1er de la première étape.

ACTUALITÉ. — Les Magasins de la « Petite Jeannette », 3, rue Saint-Georges, Roubaix, annoncent à leur clientèle que leur Mise en Vente de fin de saison commence aujourd'hui Samedi. Les dames soucieuses de leurs intérêts pourront, en visitant les étalages, se rendre compte des sacrifices réels faits sur chaque article tout en n'offrant que des choses de genre et de mode récente. Les prix annoncés seront la meilleure réclame.

L'Abattoir sera fermé lundi, à partir de 1 heure de l'après-midi.

Halle Flipo. Meilleur marché que partout.

Vitrioleuse.— Hortense G..., femme B..., 25 ans, mécanicienne, est séparée de son mari. Elle avait, hier matin, été mise à la porte par l'ouvrier peintre chez qui elle habitait, Joseph D..., 33 ans.

Pour se venger de D..., elle alla, hier à midi, l'attendre, munie d'un flacon de vitriol, rue Notre-Dame des Victoires. Mais, sans qu'elle s'en aperçut, le liquide corrosif, qu'elle cachait sous ses vêtements, s'épancha petit à petit, si bien qu'il lui fut impossible, le moment venu, de commettre son acte criminel.

Conduite au poste de police de la place Chaptal, Hortense G... a été remise en liberté, vu sa promesse de ne plus recommencer.

LA BLANCHISSERIE DE LINGE
OTTON-MOCHE, à LOMME
(PASSE A ROUBAIX, LE Mardi)

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, vendredi matin, vers 2 heures, dans une chambre du premier étage de l'estaminet Edmond Baert, rue Joulfroy, 31.

Il a pu être rapidement éteint par les pompiers. Grâce à un jeune logeur, Albert Dumoulin, qui s'était réveillé suffoqué par la fumée, les autres habitants de la maison avaient pu échappé à l'asphyxie qui les menaçait. Dans la chambre incendiée se trouvaient une garde-robe, des coiffures et des vêtements de carnaval. Tout a été détruit ; le plafond et les tapisseries ont été fort endommagés. Les dégâts s'élèvent approximativement à 1500 fr. Il sont couverts par l'assurance.

Tentative de suicide. — Un ouvrier tisserand, D. A., a tenté de se suicider, jeudi soir, vers 7 heures, en se pendant à un arbre de la place du Commerce. L'agent Poissonnier et un passant ont coupé la corde à temps. D. A. a regagné son domicile après avoir reçu des soins au poste de police de la rue des Arts.

Ceux qui boivent trop. — La nuit dernière, les agents Petit et Hadler ont arrêté, boulevard d'Halluin, Albert Volt, 35 ans, tourneur en bois, rue du Moulin-Fagot, 89, à Tourcoing, qui était ivre les injuriait.

Tenez vos toutous ! — Hier, le service de la fourrière a capturé six chiens et dressé une contravention.

Ce que l'on trouve. — M. Henri Meurisse, rue et Cour Bernard, a trouvé une montre en acier au boulevard Gambetta.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

CACAO THOMAS 5, rue du Priez LILLE

du 2 juillet

Naissances. — Valentine Viardot, rue Volta. 1. — Lucie Deridder, avenue Julien-Lagache. — Henri Delsalle, avenue Julien-Lagache. — Fernande Wydauw, rue des Récollets, 13. — Henri Empin, avenue Julien-Lagache. — Clémentine Van Hoeylande, boulevard de Cambrai. — Léontine Lambart, boulevard de Cambrai. — Lucienne Mention, rue de la Guinguette, cour Mullier, 11.

Mariage. — Henri Catteau, ouvrier en tissage d'art, à Comines, et Gabrielle Strat, sans profession, rue de la Fosse-aux-Chênes, 24.

Décès. — Marie Vienne, 60 ans, sans profession, rue de l'industrie, 129. — Emile Hinnekens, 45 ans, cabaretier, rue Fourcroy, 14. — Louis Desvignes, 60 ans, fabricant d'articles industriels, rue des Fleurs, 20. — Victoria Defour, 1 an, rue du Fontenoy, 177. — Marie Pirotte, 60 ans, marchande épicière, rue Nain, 14. — Amélie Neuwélaere, 78 ans, sans profession, rue du Nord, 3. — Henriette Cardon, 63 ans, sans profession, rue de Croix, 58.

CROIX

Les Alpins.— La société de gymnastique et d'instruction militaire « Les Alpins », sollicitée par le comité des fêtes de La Panne-Bains (Adinkerke), donnera une fête de gymnastique sur la plage le lundi 22 août, à trois heures du soir.

A cette occasion, il y aura un train spécial d'excursion à la mer, à prix très réduit, pour les parents et amis des gymnastes.

On est prié de se faire inscrire le plus tôt possible, la liste nominative devant être arrêtée pour le mardi 7 juillet, au soir.

S'adresser à M. le directeur des Alpins, 2, contour Saint-Pierre, ou rue Dupire, au Patronage.

Pour les pauvres. — A la fête du 25e anniversaire de la fondation de la société de boules établie au « Rogeu », rue de l'Amiral-Courbet, une quête faite pour les pauvres a rapporté 3 f. 50, qui ont été versés au Bureau de bienfaisance.

Accident de travail. — Au peignage Holden, Gustave Dutilleul, à Marcq-en-Barœul, s'est fait prendre l'index gauche dans un engrenage en déclanchant son métier. 15 jours de repos. — Docteur Barroyer.

WASQUEHAL

Nouveaux succès. — Nous sommes heureux d'enregistrer le succès obtenu par les enfants de la paroisse qui fréquentent l'école Saint-Martin, de Croix.

Après les lauréats d'hier, cinq élèves ont été reçus avec mention au certificat d'études. Ce sont : Louis Ameye, Albert Sadonnes, Léon Pitteloud, Ernest Lepers et Georges Decoutère.

Nos vives félicitations aux excellents maîtres et aux heureux élèves.

Brevet. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Hélène Hantson, membre de la réunion dominicale et présidente de l'Association des Enfants de Marie de la paroisse, vient de subir avec succès à Valenciennes les épreuves de brevet.

Nos félicitations.

En vue du 14 juillet. — La mairie promet des primes aux habitants des divers quartiers qui en feront la demande, en vue des jeux du 14 juillet et suivront le règlement qui leur est tracé. L'importance de ces primes sera calculée au prorata du nombre d'habitants du quartier.

Ces derniers sont invités à nommer une commission chargée de l'organisation des jeux. Tous les jeux devront se faire dans la rue et avant midi.

Les inscriptions devront être terminées du 5 juillet et les primes pourront être réclamées jusqu'au 12 juillet, à 5 h. du soir.

Un contrôle rigoureux sera exercé par la commission des fêtes.

WASQUEHAL. — Naissance. — Simonne Decock, Plomeux.

FLERS-BREUCQ

Ducasse. — La ducasse du Breucq aura lieu demain, dimanche 4 juillet. Quelques forains, en plus grand nombre que d'habitude, sont venus s'installer sur la place de l'Alliance.

Jeunesse Catholique. — Demain, à l'issue de la grand'messe, réunion extraordinaire de l'Avant-Garde Catholique du Sart.

TOURCOING

Promenez-vous ! — Peut-être adorez-vous les sauts d'obstacles ? Allez vous promener sur le boulevard « Industriel ».

C'est gentil pour ceux qui aiment le sauvage, l'imprévu de découvertes sahariennes. Et puis, voyez-vous, on peut poitriner en pensant qu'on est Tourquennois : c'est-à-dire qu'on peut se permettre le luxe de plusieurs millions pour en arriver à s'imposer... des steeple-chases obligatoires.

La fourmi prudente disait autrefois à l'imprévoyante cigale : « Eh bien ! dansez maintenant ». — A vous ,on vous dit : « Sautez » !

Et nous sautons : il ne faut pas faire de peine à M. Dron, que la Loge.·. garde !

Concert public. — L'Harmonie « La Fraternelle » exécutera le dimanche 4 juillet 1909, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants :

Jacob, allégro, Turine. — Marche triomphale du Centenaire, L. Montagne. — 5e Air varié pour clarinette (soliste M. Th. Antrop), Beer. — Valse interrompue, L. Montagne. — Rip Rip, fantaisie, R. Planquette. — Polka villageoise, O. Coquelet.

Le jeu de boules. — Deux jambons seront joués à la platine dimanche 4 juillet, à l'estaminet Lepers, rue Winoc-Chocqueel, 130. La mise sera de 0,30 centimes. Tout amateur peut prendre cinq mises. L'inscription se fera de 5 heures à 8 heures 1/2 du soir. Le jeu commencera à 7 heures.

Accidents de travail. — Louis Terrier, 35 ans, menuisier, rue du Dragon, 40, s'est fait un effort en soulevant un galet de foulons. Docteur Delegrange ; repos de 10 jours.

— Alfred Duquesne, 38 ans, homme de peine, rue de Paris, 38, à la suite d'une chute, s'est fait une hygroma oléocrânienne et une contusion du coude droit. Docteur Desbonnets ; repos de 12 jours.

— Henri Verhoulst, 49 ans, terrassier, rue Carnot, 33 bis, s'est fait une hernie en brouettant de la terre. Docteur Beulque ; 8 jours de repos.

— Jules Lejour, 21 ans, défourneur dans la briqueterie Masquilier ; contusions du coude droit. Docteur Vienne ; 15 jours de repos.

Un true normand. — Le douanier Beurtherd, de service au bureau de la Marlière, a arrêté vendredi matin une ménagère, Marie Lebedel, 59 ans, née à Avranches (Manche), demeurant rue de Pontoise, 3.

Cette normande avait tenté de mystifier les douaniers. Elle avait truqué un pain : un trou pratiqué dans la croûte lui avait permis d'enlever la mie qu'elle avait remplacée par 625 grammes de café et cent grammes de tabac.

— Vous n'avez rien à déclarer ?

— Un pain.

— Faites voir... Tiens, il est drôle ce pain !... Entrez au bureau.

Epilogue : Mme Maria Lebedel a été conduite à Lille.

Déserteur et voleur. — Le 12 avril dernier ,Henri Dufourmont, 21 ans, soldat au 19e escadron du train à Paris, revenait en congé et louait une bicyclette à M. Léon Decoen, mécanicien, rue du Brun-Pain, 75. Il oublia de revenir et de rapporter la bicyclette ; il ne retourna même pas à l'expiration de sa permission rejoindre son régiment.

M. Houeix renvoie ce jeune homme devant le tribunal correctionnel.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 2 juillet

Naissances. — Hins Fernande, rue des Carliers, 44. — Dely Jeanne, rue Colbert. — Debrabant Léon, rue de la Belle-Vue, 7. — Lefebvre Suzanne, rue Nationale, 122.

Décès. — Nolf J.-B., 67 ans, sans profession, rue Nationale, 122.

BOUSBECQUE

Un jeune ouvrier à la tête prise entre un ascenseur et un plafond

Vendredi soir, vers 4 heures 1/2, un grave accident s'est produit à l'usine de M. Leurent, Théophile Descamp, 14 ans, demeurant à Wervicq (Belgique), en fut la victime.

Il se trouvait couché dans l'ascenseur et dépassait la tête. Arrivé au niveau de l'étage supérieur, il sentit soudain sa tête prise entre la cage et un sommier de fer. Deux ouvriers s'aperçurent heureusement de la situation du jeune ouvrier et vinrent de suite le délivrer.

Le blessé fut transporté dans une salle de l'usine et le docteur, mandé en toute hâte, vint donner les premiers soins. Il constata que la mâchoire supérieure était enfoncée, les dents brisées et la langue coupée presque complètement.

L'état du blessé est grave. Théophile Descamp a été conduit à l'hôpital de Wervicq.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Fraude d'un vélo. — Les préposés Jean Nogrès et Justin Masquelier, de la brigade du Risquons-Tout, ont arrêté vendredi matin, Jules Devos, 16 ans, mécanicien, demeurant à Réckem. Ce jeune homme tentait d'introduire en France un vélo neuf d'une valeur de 160 francs. La bécane a été confisquée et le jeune fraudeur a été conduit à Lille.

MOUVAUX

La fête de l'Adoration à Saint-Germain. — La journée de vendredi fut une journée des plus consolantes pour le Sacré-Cœur de Jésus. La fête de l'Adoration a été célébrée mieux que jamais par les paroissiens de St-Germain. Très bien préparés à ce grand jour par un triduum prêché par M. l'abbé André, un grand nombre de paroissiens ont eu à cœur de s'approcher de la Table Sainte. Pendant la journée beaucoup de personnes sont venues à l'église se prosterner devant le bon Dieu pour lui témoigner leur amour et leur reconnaissance. A la grand'messe, célébrée par M. l'abbé Lepoutre, curé de la Neuville-en-Phalempin, assistaient presque tous les prêtres du décanat de Marcq-en-Barœul.

La cérémonie s'est terminée par un salut solennel, auquel assistaient plusieurs centaines de personnes. Le prédicateur du triduum a donné à ses auditeurs un remarquable sermon sur l'Eucharistie, montrant l'Eucharistie comme le fruit de l'amour de Dieu pour les hommes, et comme un arbre merveilleux qui produit dans le cœur des hommes l'amour pour Jésus-Christ.

Après le sermon, un spectacle des plus grandioses et des plus imposants s'est offert aux regards des assistants: ce fut celui offert par la procession du Saint-Sacrement dans l'église. Deux cents hommes et jeunes gens, portant des flambeaux, firent au bon Dieu une magnifique escorte. Après la procession le « Credo » fut chanté avec enthousiasme par la foule; puis M. le Curé fit les acclamations si impressionnantes au Dieu de l'Eucharistie que les assistants répétaient avec toute leur âme.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Magnifiques succès scolaires.— Les épreuves du certificat d'études complémentaire et élémentaire, pour l'école libre des garçons ont eu lieu jeudi et hier vendredi. M. Bailly, directeur de l'école a présenté 17 candidats ; sur ces 17, seize ont subi avec succès leur examen ; trois sur quatre furent reçus au complémentaire ;tous ceux qui furent présentés au certificat élémentaire furent reçus. Voici la liste de ceux qui ont passé leur examen avec succès :

Complémentaire. — Devulder Raymond, Décabotère Joseph, Désauvage Victor.

Elémentaire. — Delespierre Henri, mention Bien ; Decorte Nicolas, Bien ; Buchy Jean, Assez Bien ; Van Ommeslaeghe Arthur, A. B.; Gabet Maurice, A. B. ; Vantomme Henri, Satisfait ; Lannoy Clément, A. B. ; Lefebvre Victor, Bien ; Delesalle Aristide, Bien ; Debrabandère Georges, Satisfait ; Debruyne Maurice, A. B. ; Truant Georges, A. B. ; Mignolet Maurice, A. B.

Nous présentons nos plus chaleureuses félicitations au distingué directeur de l'école libre, ainsi qu'aux enfants qui ont subi leur examen avec succès.

MARCQ-EN-BARŒUL

Les maraudeurs. — Quatre jeunes gens sont l'objet de poursuites judiciaires pour maraudages dans les champs de M. Lefebvre, rue de Tourcoing. Ce sont : Gaston Six, 18 ans, de Tourcoing; Gaston Deruc, de Roubaix; Léopold Vanlaert, 17 ans, de Lys-lez-Lannoy et Eugène Ghesquière, 17 ans, de Croix.

COFFRES-FORTS GRUSON
CONTRE LE FEU ET LE VOL
21, rue Royale, 21, LILLE

WERVICQ-SUD

Festival. — La municipalité organise pour dimanche un grand Festival avec fête militaire. Vingt-neuf Sociétés y prendront part.

Un service spécial de tramways sera fait sur la ligne d'Armentières à Halluin.

Si le temps est favorable, la fête promet d'être bien réussie, grâce au concours des meilleures Sociétés des environs.

A deux heures et demie, réunion de toutes les Sociétés, route de Comines, en face de la gare du Tramway. Défilé, rue de France, de l'estaminet Saint-Antoine au Pont. Dislocation en face de la Mairie.

Ordre du Cortège : Wervicq-Sud, Sapeurs-Pompiers ; Wervicq-Sud, Harmonie ; Bisseghem, Harmonie ; Bousbecque, Sapeurs-Pompiers ; Bousbecque, Harmonie ; Comines-France, Orphéon « La Concorde » ; Comines-France, Trompettes « Jeanne-d'Arc » ; Comines-Belgique, Sapeurs-Pompiers ; Comines-Belgique, Harmonie ; Comines-France, Sapeurs-Pompiers ; Comines-France, Philharmonie ; Comines-France, Trompettes « La Fraternelle » ; Comines Ten Brielen, Harmonie ; Gheluwe, Sapeurs-Pompiers ; Gheluwe, Harmonie ; Halluin, Harmonie; Halluin, Sapeurs-Pompiers ; Linselles, Orphéon « La Cécilienne » ; Linselles, Harmonie ; Linselles, Orphéon « Jeanne-d'Arc » ; Quesnoy-sur-Deûle Sapeurs-Pompiers ; Quesnoy-sur-Deûle, Harmonie ; Roncq, Sapeurs-Pompiers ; Roncq, Harmonie ; Wervicq-Belgique, Orphéon « La Renaissance » ; Wervicq-Belgique, Sapeurs Pompiers ; Wervicq-Belgique, Harmonie ; Wervicq-Belgique, Orphéon « Concordia » ; Wervicq-Sud, Orphéon « Les Vrais-Amis ».

Les kiosques seront élevés : Coin de la rue de France et route de Bousbecque et à l'entrée de la rue de l'Eglise.

Tir à la cible chinoise pour les Corps de Sapeurs-Pompiers. — Estaminet Victor Descamps. Compagnies de Roncq ; estaminet Henri Verbecq, Halluin ; estaminet Billiard-Gheysen, Quesnoy-sur-Deûle ; estaminet Pierre Delefortrie, Gheluwe ; estaminet Julien Hollebecque, Comines-France ; estaminet Emile Delesalle, Comines-Belgique ; estaminet Louis Dhalluin, Wervicq-Belgique ; estaminet Ferrant et Descamps, Bousbecque.

Tirage et distribution des prix à la Mairie à neuf heures.

BELGIQUE

On nous écrit de *LEUZE* (Hainaut) :

C'était, mardi dernier, la réunion annuelle des anciennes élèves des Dames de Flines de Douai, exilées à Leuze. Malgré l'inclémence du temps, de tous les points du département du Nord et des départements limitrophes, et même de Paris, arrivèrent en grand nombre les invitées, heureuses de prouver ainsi à leurs anciennes maîtresses leur sympathique reconnaissance.

Le premier rendez-vous fut à la chapelle pour appeler sur toutes les bénédictions du Ciel et recommander à la divine Miséricorde les anciennes décédées dans le cours de l'année. Puis le son de la cloche appela tout le monde dans une vaste salle, élégamment décorée, où près de deux cents couverts avaient été dressés. Le banquet, joyeux et animé, était présidé par M. l'abbé Vandy, aumônier de la Maison, entouré de quelques notabilités, entr'autres de M. le Doyen de Leuze. Une cantate, parfaitement exécutée par les élèves actuelles, salua la présence des anciennes, et après les paroles émues de l'une de celles-ci, qui rappela tout à la fois le passé glorieux de l'antique abbaye de Flines et les tristesses du présent, une mignonne fillette annonça en termes charmants, qu'elle attendait à la rentrée d'octobre, toutes les petites filles présentes dans l'assemblée. Elle les invitait à venir comme elle, petit bouton de rose, fleurir sous la rosée du Ciel et le soleil du bon Dieu, sur la terre hospitalière de Belgique.

M. l'Aumônier, dans un toast plein d'à-propos et de délicatesse, félicita au nom de Dame Prieure les invitées de leur inviolable attachement à la Maison de N.-D. de Flines, puis eut un mot heureux pour les plus anciennes dont beaucoup n'avaient pas perdu son souvenir, souvenir remontant au jubilé de Dame Lutgarde, en 1885. M. le Doyen, à son tour, fit l'éloge des Dames de Flines en soulignant la profonde sympathie dont leurs anciennes élèves les honorent et enfin, un joyeux vivat fut chanté à la demande d'une ancienne, en l'honneur de M. l'Aumônier, dont ce même jour était l'anniversaire de son sacerdoce.

Mais l'heure du départ avait sonné : au lieu d'adieu, chacune des invitées échangea un amical au revoir, se promeptant bien, l'an prochain, d'assister sans faute à une fête qui laisse toujours le meilleur souvenir.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Informations parlementaires

LA RÉVISION DOUANIÈRE

Tous les orateurs inscrits dans la discussion générale de la révision douanière ayant maintenant pris la parole, c'est dans la séance de lundi après-midi que M. Cruppi, ministre du commerce, fera connaître les vues du gouvernement.

Immédiatement après son discours, M. Chaumet déposera sa motion préjudicielle que combattra, avant qu'elle ne soit mise aux voix, M. Klotz, président de la commission des douanes.

M. Chaumet, dans sa motion, conclut que la révision douanière est de nature à avoir une répercussion fâcheuse sur nos relations avec certaines puissances, et demande, en conséquence, le renvoi du projet au gouvernement.

La Commission d'enquête sénatoriale sur la liquidation des Congrégations

TOUJOURS DES BLAMES. — ENCORE UNE PROTESTATION AU GARDE DES SCEAUX.

Paris. — La commission sénatoriale d'enquête sur la liquidation des biens des congrégations a approuvé vendredi un certain nombre de rapports des liquidateurs.

Mais la commission a tenu à constater que les parquets et tribunaux, notamment celui de la Seine, n'ont pas exercé un contrôle suffisant sur les comptes présentés par les liquidateurs, et que la chancellerie elle-même a fait preuve d'une singulière indulgence vis à vis des homologations des comptes.

La commission a décidé d'adresser au garde des sceaux le texte des observations présentées au cours de la séance, à l'effet d'appeler son attention sur les constatations des rapporteurs.

L'AFFAIRE MARIX

CLOTURE DE L'INSTRUCTION. — MISE EN LIBERTÉ REFUSÉE.

M. André, sur la demande de l'avocat du capitaine Marix, a entendu dans l'après-midi un certain nombre de témoins.

Le juge a aussitôt clos son instruction.

Le capitaine Marix a présenté une nouvelle demande de mise en liberté provisoire, qui a été rejetée par le parquet.

Les bandits de la Drôme

L'audience de l'après-midi a été consacrée aux interrogatoires des trois bandits.

Liotard a tout avoué. Barruyer a déclaré qu'il n'avait pas de remords, mais qu'il n'avait jamais voulu tuer personne. Quant à David, il s'est borné : « Ce qui est fait est fait ! »

Sur ces mots, l'audience est levée.

Une Digue s'effondre NEWPORT

C